XXXIXe CONCOURS FRANCOPHONE DE LA NOUVELLE
L'ENCRIER RENVERSÉ

ARTICLE PREMIER ► La revue de nouvelle *L'encrier renversé* organise son 39e concours francophone de nouvelle.
Il sera ouvert du **1er janvier** au **15 mai 2027**. La Communauté d'agglomération Castres-Mazamet et le Crédit agricole Nord-Midi-Pyrénées en sont les partenaires.

ARTICLE 2 ► Le concours est ouvert aux auteurs francophones **de plus de 15 ans** (nés avant le 1er janvier 2012) résidant en France ou à l'étranger. Aucun thème n'est imposé.

L'inscription est **gratuite** :

— pour **les abonnés** à *L'encrier renversé* [voir site : encrierrenverse.fr] ;
— pour **les participants commandant le numéro « concours 2027 »** [10 €, parution mars 2028] ;
— pour **les moins de 18 ans**, qui auront à fournir la copie d'un document d'identité accompagnée d'une autorisation de participation signée de leur représentant légal ;
— pour **les candidats domiciliés à l'étranger** ; hors France métropolitaine, Corse et Monaco.

Pour les autres candidats la participation au concours est fixée à 5 € [chèque établi à l'ordre de *L'encrier renversé* ou virement].
Les membres des jurys et les organisateurs du concours ne sont pas autorisés à concourir.

ARTICLE 3 ► Chaque auteur ne peut envoyer qu'**une seule nouvelle.**
Le manuscrit sera dactylographié en **quatre exemplaires.** La nouvelle ne devra pas excéder **22 500 signes** [déf. du signe : lettre, chiffre, signe de ponctuation, apostrophe, symbole ou espace entre deux mots ou entre un mot et un deux-points…].
Les pages seront reliées par une agrafe, sans spirale, sans couverture ni réglette.
Les nom, adresses postale et électronique ou téléphone de l'auteur seront inscrits sur une feuille indépendante. Dès réception un codage garantissant l'anonymat du candidat sera effectué. L'emploi d'un pseudonyme est autorisé. Les manuscrits non retenus ne seront pas renvoyés aux auteurs mais détruits.

ARTICLE 4 ► La nouvelle proposée ne devra **jamais avoir été publiée,** quel que soit le support [recueil collectif, revue, journal, autoédition, Internet…], à la date de parution du numéro « concours » de *L'encrier renversé* [1er trimestre 2028]. L'usage d'un générateur de texte par IA est proscrit et entraînera la disqualification de son utilisateur.

ARTICLE 5 ► Les manuscrits seront adressés du **1er janvier** au **15 mai 2027 inclus** à l'adresse postale suivante (aucun avis de réception ne sera envoyé) :

L'encrier renversé (concours), 9, hameau En Priou, 81580 Cambounet-sur-le-Sor (France)

ARTICLE 6 ► Le concours est doté de **cinq prix** :
— le **premier prix**, doté d'un montant de **1 000 euros,** est offert par la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet ;
— le **deuxième prix,** doté d'un montant de **300 euros,** est offert par *L'encrier renversé* ;
— le **prix Marie-Schembré,** doté d'un montant de **200 euros,** est offert par *L'encrier renversé*. Coup de cœur de la rédaction, il récompensera un auteur résidant en Région Occitanie.
— le **prix Lycéens,** doté d'un montant de **150 euros,** est offert par le Crédit agricole Nord-Midi-Pyrénées à l'un des auteurs finalistes choisi par des élèves du lycée de la Borde-Basse de Castres.
— le **prix du Jeune espoir**, doté d'un montant de **100 euros**, est offert par *L'encrier renversé*. Il récompensera un auteur âgé de moins de 18 ans (en date du 15 mai 2027).

Les **dix premiers textes** ainsi que ceux des **lauréats** du **prix Marie-Schembré,** du **prix Lycéens** et du **prix du Jeune espoir seront publiés** dans le numéro « concours 2027 » de *L'encrier renversé*. Leurs auteurs recevront deux exemplaires de ce numéro (parution en mars 2028).

ARTICLE 7 ► Un premier jury composé des membres de *L'encrier renversé* et de jurés choisis par la rédaction opérera une sélection de nouvelles après lectures [chaque manuscrit est lu par quatre jurés].
Une seconde sélection de 10 à 20 nouvelles sera ensuite proposée au jury final par la rédaction.
Le jury final sera composé des précédents lauréats : Lodewijk Allaert, Florent Arc, Gérard Bastide, Catherine Béchaux, Michel Burlot, Chantal Célotti, Jean-Claude Chabel, Patricia Chauvin-Glonneau, Thierry Covolo, Pierre Denizet, Richard Donini, Ghizlane Eljaouhari, Mireille Félix, Brice Gautier, Patrick Larriveau, Pierre-André Magnin, Marc Nicolaieff, Françoise Provini-Sigoillot, Wernicke et de Christiane Rolland-Hasler (nouvelliste), d'élus de la Communauté d'agglomération Castres-Mazamet, de professionnels de la lecture et du livre et d'un représentant du Crédit agricole Nord-Midi-Pyrénées. Ce jury classera les textes retenus du 1er au 10e.

ARTICLE 8 ► Les **prix seront remis à Castres en mars ou avril 2028**. Seuls les lauréats résidant sur le territoire métropolitain, invités par les organisateurs, devront être obligatoirement présents pour recevoir leurs prix.
Les candidats dont les nouvelles seront sélectionnées pour le jury final seront avertis avant le 31 juillet 2027, les lauréats seront prévenus en octobre, le Prix Lycéens en décembre 2027.

ARTICLE 9 ► Aucun recours fondé sur les conditions de déroulement du concours ou ses résultats ne sera admis. La participation au concours implique de fait l'acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Le seul fait de présenter une œuvre au concours sous leur nom implique pour les participants qu'ils garantissent en être bien les auteurs. Les organisateurs se réservent le droit de modifier ou d'annuler ce concours si des circonstances extérieures les y contraignaient.

Renseignements : **contact@encrierrenverse.fr**
Voir la foire aux questions sur **https://encrierrenverse.fr**